

CAP des BAS

19 novembre 2009

Motion statutaire

Les représentants CGT et SNASUB-FSU des personnels à la CAP des BAS refusent une nouvelle réforme en trompe l'œil de la catégorie B :

- dans la filière Bibliothèques, cette réforme fusionne dans un seul corps en trois grades les Assistants des bibliothèques (AB) et les Bibliothécaires adjoints spécialisés (BAS), avec deux modes de recrutement : concours niveau Bac pour le premier grade, concours niveau Bac+2 pour le deuxième grade.

- or, dans le même temps, dans la filière de Recherche et Formation il est prévu d'intégrer les Assistants ingénieurs (ASI), recrutés à Bac+2 comme les BAS, dans le corps des Ingénieurs d'études (IGE), c'est-à-dire dans la catégorie A-type.

Les représentants CGT et SNASUB-FSU revendiquent qu'à l'identique, dans la filière Bibliothèques, tous les BAS soient reclassés dans le corps des Bibliothécaires, et que celui-ci bénéficie enfin d'une grille de rémunération équivalente à celle du corps des ingénieurs d'étude.

Par ailleurs, l'augmentation des qualifications des agents et des besoins des bibliothèques en personnels plus qualifiés rend plus que jamais nécessaire et urgent une refonte globale de la filière Bibliothèques basée sur une requalification générale des emplois et une réelle amélioration des carrières, de catégorie C en catégorie B et de catégorie B en catégorie A.